

Département du LOIRET
Arrondissement d'Orléans
SIVU
de Sully et Saint Père sur Loire
Tél. 02 38 36 20 08

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

RÉUNION

DU S I V U

(Exécution des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Sully-sur-Loire et Saint Père-sur-Loire se réunira à la Mairie de Sully-sur-Loire, en Salle Justice :

le Lundi 24 juin 2024 à 17 h 00

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision du Président
- 2) Approbation du rapport d'activités annuel du délégataire SUEZ EAU FRANCE
- 3) Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) – Exercice 2023
- 4) Choix du mode de gestion
- 5) Avenant n° 2 pour la prolongation du contrat de délégation du service public de l'eau potable
- 6) Décision modificative n° 1 – Budget Principal – Chapitre 66
- 7) Décision modificative n° 2 – Budget Principal – Chapitre 65
- 8) Amortissements

Questions diverses

En mairie, le 17 juin 2024

Le Président du SIVU
SIVU
SULLY-SUR-LOIRE
SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE
Jean-Luc RIGLET

